

**OFFICE DES CEREALES**  
**Avis de Consultation N°C2/0001/23**

L'office des Céréales lance une consultation pour la réalisation des études techniques, suivi, coordination et pilotage aux désordres constatés sur les deux bâtiments de la circonscription régionale et du laboratoire régional de l'O/C sises à Kasserine » :

Seuls les bureaux d'études agréées ou autorisés par les autorités compétentes Catégorie B1 ou équivalent et les Ingénieurs conseils spécialités Génie Civil peuvent participer à la présente consultation.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats)

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 4 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermées et scellées, libellées au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « A NE PAS OUVRIR - Consultation N°C2/0001/23 : réalisation des études techniques pour remise en état de deux bâtiments de la circonscription régionale et du laboratoire régional sises à Kasserine ».

Les offres doivent parvenir au plus tard le 24 janvier 2023, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à 60 jours après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non conforme au cahier des charges ou qui est parvenue au-delà de la date limite sera rejetée.

224223